



CABINET ROUX

## EXPERTISE APRÈS SINISTRE

### Notre mission :

*Apporter, après sinistre, une assistance technique d'expert d'assurés pour :*

- *Évaluer les dommages sur bâtiments, matériels, marchandises, pertes d'exploitation, frais et pertes annexes,*
- *Assurer la défense de vos intérêts dans le débat amiable et contradictoire avec l'expert missionné par votre compagnie d'assurance.*

### Vos bénéficiaires :

- ◆ Accompagnement par un spécialiste du règlement de sinistre depuis plus de 130 ans,
- ◆ Gestion des sinistres industriels et commerciaux : méthodes de valorisation des dommages et aide à la stratégie de reprise d'activité,
- ◆ Gestion et accompagnement des particuliers : évaluation des dommages sur bâtiments et contenus,
- ◆ Présentation aux assureurs de l'ensemble des dommages subis,
- ◆ Assistance à la négociation des dommages avec les experts de votre assureur dans le cadre de l'expertise amiable et contradictoire,



### **CABINET ROUX est certifié RE/UPE/2018 V3**

Cette certification garantit aux clients et partenaires la qualité de service de nos interventions en Expertise Préalable et Expertise Après Sinistre dans le cadre d'un référentiel métier structuré et exigeant.

